



MINISTERE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

UNITE DE GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS ET DE LA DIGITALISATION

MANUEL DE PROCEDURE POUR LA PRODUCTION DES CARTES DE PRODUCTEUR

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La carte de producteur est un document d'identification des producteurs agricoles à Madagascar. Elle n'est pas obligatoire, cependant tous les producteurs bénéficiant des appuis de l'Etat doivent s'y adhérer. Elle est délivrée par le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage.

La carte de producteur est valable pour 10 ans à partir de sa date d'émission. Elle est valide sur tout le territoire malagasy et à l'étranger, si les réglementations l'autorisent.

La carte est numérique, munie de l'identité des producteurs et d'un code QR. Elle est destinée aux producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) et à toute personne morale et physique œuvrant dans le secteur Agricole à Madagascar.

A part l'identité du producteur et le code QR, la carte est équipée d'un numéro d'identifiant dit fonctionnel car ce dernier est propre pour le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Ce numéro pourrait servir de référence fonctionnelle pour tout autre numéro d'identifiant de l'Etat.

La détention d'une carte en cours de validité signifie que la personne est authentifiée et exerce une fonction de producteur agricole.

Fait à Antananarivo le **14 DEC 2021**

LE MINISTRE



Ramison Harifidy Janset
RAMISON Harifidy Janset

2. OBJECTIFS DU PROJET CARTE DE PRODUCTEUR

Objectif général

La carte de producteur est délivrée pour l'identification et la traçabilité des producteurs et des produits agricoles.

Objectifs spécifiques

Le projet carte de producteur permettra de faciliter les appuis et aussi de servir des conseils pratiques pour les producteurs et les acteurs du secteur Agricole.

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en place un système d'identification et traçabilité des producteurs
- Mettre en place une base de données fiable des producteurs
- Faciliter la prise de décision de toutes les interventions dans le milieu rural
- Mieux professionnaliser, structurer et moderniser le métier de producteur

3. AVANTAGES DE LA CARTE

Les avantages des cartes de producteurs sont nombreux dont les principaux sont cités ci-après.

Plus qu'une simple carte, elle permet aux producteurs et à leurs produits d'avoir plus de visibilité auprès des bailleurs de fonds, des établissements Etatiques, privées et commerciales. Offrant ainsi un éventail de possibilité d'appui, de partenariat et de commercialisation.

La carte permet aussi : l'identification des producteurs

- l'authentification des bénéficiaires ou des producteurs
- la protection des producteurs contre tout abus
- l'accès plus faciles aux intrants, matériels et financement ou tout appui de l'Etat
- l'amélioration de l'accès des produits agricoles sur le marché
- l'amélioration de la transparence dans la distribution des appuis
- la traçabilité des produits et des producteurs
- la professionnalisation des producteurs
- la facilité et fiabilité de la prise de décision pour toutes interventions en milieu rural
- la facilité de sélection des bénéficiaires
- la proximité de communication entre producteurs et agent de l'Etat
- etc.

